



AGRITEST84
Une expérience grandeur nature



APPEL A CANDIDATURE

Test d'activité agricole

Grillon (Vaucluse, 84)



CONTENU DE L'OFFRE DE TEST

Le dispositif de test	Le test d'activité agricole est un dispositif ayant pour objectif de permettre aux porteurs de projet agricole de démarrer une activité sur 1, 2 ou 3 années : ✓ En limitant les investissements ✓ En allégeant les démarches administratives/comptables liées à la création et la gestion d'une activité agricole ✓ En bénéficiant d'un accompagnement global (suivi du projet, suivi technique et tutorat paysan) ✓ La période de test permet aux porteurs de projet de valider / réorienter / abandonner le projet d'installation Attention, cependant : - x Un dossier de candidature vous sera demandé, comprenant une présentation et un chiffrage de votre projet ; - x L'entrée en test est conditionnée par la présentation de votre projet lors d'une commission d'admission ; - x Des investissements peuvent être nécessaires pour compléter l'équipement proposé par l'accueillant foncier, ils seront alors à la charge du testeur car dépendants de son projet personnel ; - x Il faut compter entre 4 et 6 mois entre le moment où vous manifestez votre intérêt pour l'offre ci-dessous et le moment où le test démarre car il y a un ensemble de décisions à prendre et un cadre à définir impliquant plusieurs personnes / institutions ; - x Le test d'activité n'est donc pas une réponse d'urgence ni pour les propriétaires dans la mise à disposition de leur foncier, ni pour les porteurs de projet dans leur parcours d'installation ; - x Aucune intervention sur les parcelles ni utilisation du matériel ne peuvent être réalisées tant que la convention multipartenariale n'a pas été rédigée, validée et signée (voir p.5).
Contexte de la proposition	Le test d'activité est proposé par un maraîcher (ci-après nommé « accueillant foncier ») qui doit arrêter son activité pour raisons de santé. Son activité a commencé en 2009 : • maraîchage diversifié sur environ 5000m² ; • pratiques écologiques (certification Ecocert) : paillage naturel uniquement, utilisation de compost, petite mécanisation ; • commercialisation en vente directe (magasins de producteurs, marchés, AMAP) et depuis quelques années uniquement auprès de 2

	restaurants gastronomiques locaux. Les terres ont été cultivées jusqu'à la fin de la saison 2022 et sont prêtes à être remise immédiatement en culture. L'accueillant foncier souhaite proposer à un ou deux porteurs de projet de tester leur projet afin de : • de continuer à valoriser le potentiel agronomique des terres, • soutenir la dynamique d'installation sur le territoire, • s'inscrire dans une dynamique de transmission Une condition non négociable est de cultiver les terres a minima dans le respect du cahier des charges AB.
Localisation	Les terres sont situées dans le Nord du Vaucluse (à la limite du Département de la Drôme), à Grillon, à 4km de Valréas (10 000 habitants, tous services), à 25min de Montélimar, et à 20min de la sortie d'Autoroute A7.
Possibilités de production	• Végétales : maraîchage, PPAM, petits fruits • Petit élevage : volailles (un poulailler disponible pour une soixantaine de pondeuses ou de volailles de chair), lapins (clapiers existants) • Possibilité de gérer un petit vignoble de raisin de table (environ 130 bouteilles de jus en 2022 + raisin frais)
Parcelles proposées	Deux possibilités : • Reprendre l'activité existante : 1 serre de 400m² (8x50m) + entre 3000 et 5000m² de plein champ. • Développer l'activité existante : 8000m² de prairie sont également disponibles et peuvent être mis en culture Une haie partage les parcelles en leur milieu.
Sol	Le sol est limono-argileux et riche (ancien lit d'une rivière). Le terrain est plat, d'un seul tenant, ne comporte pas de cailloux, exposition sud.
Accès à l'eau	Nappe phréatique proche (moins de 2m). Le terrain est bordé par le Canal du Moulin qui prend sa source à 800m de la ferme > irrigation par pompage dans le canal, énergie éolienne. Actuellement, tout est irrigué en goutte à goutte (hormis deux cultures en aspersion).
Accès à l'électricité	Oui au niveau du bâtiment de stockage + raccordement pour le fonctionnement de la pompe
Stockage	Pièce d'environ 35m² pouvant être fermée par un cadenas

Matériel pouvant être mis à disposition	- Serre de 400m2 - Un tracteur et des outils (gyrobroyeur, décompacteur, griffon) - Un motoculteur avec une fraise - Une débroussailleuse à dos et à main - Une tondeuse autoportée - Un broyeur de branche (fabrication paillage) - Du petit matériel (pousse pousse, binette, ...), semoir, balance, plaques de semis, caisses de récolte, arceaux et plastique pour tunnel nantais, ... - Un frigo - Des consommables : rouleau p17, rouleaux de goutte à goutte, tuyaux
Commercialisation	Actuellement l'accueillant commercialise 100 % de ses légumes à 2 restaurants gastronomiques. Ce débouché pourrait être repris si le test démarre en 2023. Mais aussi, bon potentiel de vente directe : marchés, AMAP, magasins de producteurs, épiceries locales, ... dans un rayon de 10-15km.
Point de vigilance	Les parcelles, le tunnel, le point de lavage et le lieu de stockage sont attenants à la maison d'habitation de l'accueillant. L'utilisation et la circulation sur le site seront donc à définir avec celui-ci afin qu'il n'y ait pas de gêne occasionnée pour les deux parties du fait de cette proximité.
Perspectives	A l'issue du test (de 1 à 3 ans, commodat de 1 an renouvelable 2 fois), sous réserve du bon déroulement de celui-ci, l'accueillant foncier pourra envisager la possibilité de proposer un bail à ferme.

LE TEST D'ACTIVITÉ AGRICOLE AU SEIN D'AGRITEST 84

- Le porteur de projet accueilli sur les terres sera **en test d'activité au sein du dispositif AGRITEST 84**.
- Le dispositif de test agricole AGRITEST 84 est composé de quatre partenaires : **CFPPA Provence Ventoux, Chambre d'Agriculture de Vaucluse, Coopérative d'activité et d'emploi (CAE) Mosaïque et ADEAR 84**.
- Le test d'activité agricole s'inscrit dans un **parcours d'installation progressive** et permet de développer une activité agricole de manière responsable et autonome en grande nature, sur une durée limitée de un an renouvelable deux fois.
- Au cours du test, la personne porteuse de projet bénéficie : d'un **accompagnement global de son projet, de tutorat paysan, de suivi technique**.
- Par le biais d'un **Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE)** passé avec la CAE Mosaïque, le dispositif AGRITEST84 permet de tester une activité agricole avec un statut d'entrepreneur à l'essai. Mosaïque assure un hébergement juridique de l'activité et un suivi comptable et administratif.
- La **mise à disposition du foncier se fait dans le cadre d'un commodat**, c'est-à-dire un prêt, sans contrepartie aucune, établi pour une durée d'une année, et reconduit si le test dure 2 ou 3 ans. La **mise à disposition du matériel** peut faire l'objet d'une demande de contrepartie (financière, entraide, ...selon le souhait de l'accueillant.e).
- Une **convention multipartenariale** entre le propriétaire foncier, le dispositif AGRITEST84 et la personne en test est rédigée dans l'objectif de fixer les termes de mise à disposition du foncier, du matériel agricole et des éléments bâtis. Le test ne peut commencer que lorsque cette convention a été signée.

Pour plus de renseignement sur le test d'activité

<http://agritest84.cfppadevacluse.fr/> ou <https://reneta.fr/Le-test-d-activite-agricole>

Comment candidater ?

Pour plus de renseignement ou pour candidater, contactez AGRITEST 84 :

contact@adear84.fr

avec « AGRITEST84 » en objet de votre mail.